

EFFECTIFS 2021-2022

DE NOMBREUX SERVICES EN TENSION

LORS DU CTR DU 8 AVRIL 2022, LA DIRECTION A PRÉSENTÉ L'EXÉCUTION DU BUDGET 2021 ET LES PERSPECTIVES POUR 2022.

LA CFDT A RELAYÉ LES INQUIÉTUDES DES AGENTS SUR LES BAISSSES D'EFFECTIFS À VENIR ET LES RESTRICTIONS DE DÉPLACEMENTS POUR LES FORMATIONS.

Pour 2021, l'Insee disposait de 60 019 591 € d'autorisation d'engagement (AE) et 57 196 642€ de crédits de paiement (CP) au titre des crédits de fonctionnement, d'investissement et d'intervention.

En raison du contexte sanitaire, les déplacements ont été plus réduits que sur une année standard et les travaux d'entretien immobilier ont été retardés. Ainsi, seuls 92,3 % des AE et 88,2 % des CP ont été consommés. L'institut a donc demandé et obtenu le report pour 2022 de 1,86 M€ en AE et 6,73 M€ en CP.

Sur le titre 2 (emplois et dépenses de personnel), 99,4 % des 369 646 734 € alloués à l'Insee ont été consommés.

Le plafond d'emploi disponible pour 2021 était de 5 111 ETPT. L'Insee le finalise à 5 029 ETPT en sur-exécutant le contrat budgétaire 2020-2022 sur les premières années. En effet, d'une part la crise sanitaire a réduit les besoins en contractuels au titre du recensement de la population et des enquêtes ménages. D'autre part, les évolutions de plusieurs activités ont permis de rendre plus d'effectifs d'exigé.

Ainsi, l'Institut devait rendre 67 ETP (y compris les enquêteurs) par an sur la période 2020-2022. Or, 69 ETP ont été rendus en 2020 et 78 en 2021 (dont + 9 A+, + 14 A, - 44 B, - 40 C et - 17 enquêteurs).

Donc, l'Insee devrait pouvoir réduire ses baisses d'effectifs pour la dernière année du contrat.

Pour 2022, l'Insee s'est vu allouer 63 847 228 € d'AE et 66 717 222 € de CP.

Le Ministère accorde à l'Insee un plafond d'emploi annuel de 5 028 ETPT au lieu de 5 044, du fait que les apprentis ne sont plus comptabilisés dans ce plafond.

Concernant la communication faite sur le passage à distance des formations et le budget déplacement en baisse, la Direction indique que lors de l'établissement du plan de financement pour l'année 2022, elle a considéré que les frais de déplacement continueraient d'être fortement réduits en 2022 compte tenu de la crise sanitaire.

Cette projection ne s'est pas vérifiée en raison de la levée des restrictions de déplacements.

La communication des Directions régionales de fin mars relevait plus d'une alerte que d'une interdiction de se déplacer.

Les enveloppes directionnelles déplacement ont, depuis, été abondées exceptionnellement plus tôt qu'une année standard, puisque l'ensemble des formations ne sera pas dispensé en distanciel.

La CFDT rappelle la **nécessité de maintenir des formations en présentiel**, puisque toutes ne sont pas adaptées au distanciel.

La CFDT souhaite connaître les services et missions qui seront touchés par les 67 ETP à supprimer pour 2022, dans la mesure où de nombreux postes seront vacants à l'issue des campagnes de mobilités (A, B et C). En effet, avec les départs de l'Insee, il y a plus de postes que d'agents en mobilité. Elle alerte la Direction sur les **surcharges de travail dans les services**.

Elle demande si les agents contractuels en place souhaitant rester à l'Insee et ayant l'appui de leur hiérarchie se verront proposer un nouveau poste.

La Direction répond qu'il reste 35 ETP à rendre sur le contrat budgétaire 2020-2022 du fait de la sur-exécution de 2020 et 2021. Ce volume rentre dans la marge habituelle d'exécution de l'Insee. Ce ne sont pas les postes de contractuels qui disparaîtront. Pour éviter leur précarité, elle s'attachera à connaître leur volonté lorsque les postes vacants seront mis à la PEP.

Sur la campagne des A, en date du 8 avril, il y a des postes vacants, certains sont très prioritaires. Certaines candidatures doivent être redéployées. La Direction essaye de limiter les postes vacants aux missions plus faciles à recruter à la PEP.

Les missions concernées par les baisses d'effectifs sont celles où des gains ont été obtenus par leur évolution : tourisme et Sirene avec la mise en place du moteur de recherche.

La Direction indique que les effets de la sur-exécution ne seront pris en compte qu'en 2023. Le projet des effectifs pour 2023-2028 sera discuté à l'automne à l'Assemblée Nationale. Une trajectoire sur 5 ans du programme 220 dédié à l'Insee sera ensuite présentée à la Direction.

Elle souligne qu'aucune discussion sur un futur contrat n'est ouverte et elle ne sait pas s'il y en aura une.

La CFDT signale des délais de mise en paiement importants pour les NBI et les astreintes. Elle demande le renforcement des équipes.

Elle interroge la Direction sur l'extension de Chorus DT à l'ensemble des établissements.

Elle demande de s'assurer qu'un budget sera bien réservé aux conditions de travail des enquêteurs.

La Direction répond que le déploiement de Chorus DT dépend de consignes ministérielles.

Concernant le budget, si la répartition des budgets ministériels est défavorable, si les marges de manœuvre ne sont plus disponibles, la Direction prendra sur ses fonds pour dédier une ligne sur les conditions de vie au travail.

RAPPEL DES MOTIONS CFDT-CFTC

1 - Les élus du CTR demandent que des mesures soient proposées permettant aux agents de bureau de limiter leurs déplacements domicile-travail en voiture (en dehors de l'usage du vélo ou des transports en commun inadaptés pour beaucoup)

Votes des élus présents : 3 Pour CFDT-CFTC + 1 Abstention FO + 1 Ne Participe Pas aux Votes CFE CGC

Réponses de la Direction :

La Direction indique qu'à ce stade, il n'est pas possible d'avoir plus de jours de télétravail mais que toutes les demandes sont examinées. La hausse de l'indemnité kilométrique intervenue depuis janvier bénéficie aussi aux agents qui se déplacent. Elle souligne également que les prix à la pompe ont diminué depuis le 1er avril.

2 - Les élus du CTR demandent la mise en place d'une indemnité différentielle salariale afin de combler l'écart dû à la refonte des grilles des C de fin décembre 2021, en attendant la refonte de l'ensemble des grilles par le Ministère.

Votes des élus présents 4 Pour CFDT-CFTC et FO + 1 Ne Participe Pas aux Votes CFE CGC

Réponses de la Direction :

La Direction indique avoir programmé un groupe de travail dédié à la rémunération des agents de l'Insee le 16 juin. La discussion sur les RIFSEEP des B et C, l'indemnitaire des enquêteurs et leurs grilles seront entamées.

La Direction espère que les grilles des enquêteurs votées en janvier 2022 seront toujours au-dessus du SMIC après sa revalorisation effective en mai.

Elle propose l'examen d'une revalorisation de l'IMT, comme cela a été fait aux Douanes. Elle précise que cette hausse concernerait tous les agents et serait prise sur le budget dédié à des mesures salariales.

La CFDT rappelle l'importance d'aboutir à une revalorisation des rémunérations afin de redonner du pouvoir d'achat aux agents.

Cela permettra également de rendre plus attractifs les concours et les passages au choix, touchés par ces incohérences dans l'évolution des carrières.



VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

Nathalie Bailly,
06 26 84 65 14

Valérie Villacres
Stéphane Dupin

Cfdt: INSEE LE SYNDICALISME UTILE

